



## Erreur de paie en ma faveur

Par **Pierre77**, le **30/09/2010** à **11:46**

Bonjour, je suis actuellement en alternance, et mon patron a fait une erreur lors du virement de ma paie. Habituellement j'ai une paie d'environ 700 € et au mois de septembre je devais être augmenté de 8 % du SMIC. Mais il se trouve que j'ai reçu 4500 €. Que doit-je faire ? Est-ce que je dois rendre l'argent ? Merci de vos réponses

Par **nash40**, le **30/09/2010** à **12:38**

Bonjour, je pense que oui, selon le code civil : [s]Celui qui reçoit par erreur ou sciemment ce qui ne lui est pas dû s'oblige à le restituer à celui de qui il l'a indûment reçu.[/s] Signalez le car une erreur aussi grosse se remarquera vite, et votre employeur aura vite fait de prouver que cet argent ne vous était pas dû et réclamera son remboursement